

Habillement – Techniques spécifiques

Pour qui ?

Tout public âgé de plus de 15 ans

Objectifs et prolongements possibles

A l'issue de la formation, l'étudiant(e) maîtrisera les techniques spécifiques d'exécution de vêtements : robe, ensemble, manteau et tailleur tant pour l'exercice d'un métier que pour un usage personnel.

Titre délivré : Certificat de Technicien(ne) en habillement

Où ?

Place Roosevelt 2-3 , 6180 Courcelles

Tél. : 071/46.99.49

www.eicourcelles.be

e-mail : eicourcelles@swing.be

Par qui ?

Ecole Industrielle et Commerciale de Courcelles

Enseignement de promotion sociale

Quand ?

Du : 01/09/11

Au : 28/06/12

A quelle fréquence ?

2 soirées/semaine

Durée

3 ans (720 périodes)

Horaire ?

Déterminé en fonction de l'unité de formation choisie

Programme ?

Formation organisée en unités de formation capitalisables :

- Habillement : robe et ensemble : maîtrise des techniques du flou (robe et ensemble)
- Habillement : manteau : maîtrise des techniques de fabrication d'un manteau
- Habillement : tailleur : maîtrise des techniques de fabrication d'un tailleur
- Epreuve intégrée : doit permettre à l'étudiant(e) de démontrer ses connaissances et sa capacité à les utiliser concrètement dans la fabrication de vêtements type robe, ensemble, manteau ou tailleur.



Organisation ?

Cours collectifs

Nombre de places disponibles : 20

Procédure d'inscription ?

A l'inscription, prévoir :

- carte d'identité
- copie de diplôme sanctionnant le niveau d'études le plus élevé
- numéro d'inscription au FOREM pour les demandeurs d'emploi
- attestation du CPAS pour les personnes bénéficiaires du revenu minimal d'insertion
- attestation de l'AWIPH pour les personnes reconnues par celle-ci

Sélection ?

Etre titulaire de l'attestation de réussite de l'unité de formation "Habillement : techniques d'exécution" ou Certificat d'Enseignement Secondaire Inférieur en habillement ou Certificat de qualification de 4^{ème} ou test d'admission

Conditions financières ?

Droit d'inscription de 63,20 euros

Exonération pour les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du revenu minimal d'insertion, les personnes reconnues par l'AWIPH, les étudiants de moins de 18 ans.